



Fiche Thématique de l'Observatoire de la production bio

LES NOUVEAUX BIO AU 1^{ER} SEMESTRE 2019

CHIFFRES CLÉS - NOUVEAUX BIO 1^{ER} SEMESTRE 2019



234 nouvelles fermes bio

37% Installations



63% Conversions



SAU moyenne

38,5 ha

Part des installés qui touchent la DJA

52 %



Nombre d'UTH moyen

2,2 UTH

Part des fermes en conversion qui touchent la CAB

52 %



Âge moyen à l'installation

39 ans

Part des fermes vendant en circuits courts

53 %



Âge moyen à la conversion

47 ans

Part des fermes ayant une activité de transformation

10 %



Document réalisé par la FRAB, extrait de l'Observatoire régional de la production biologique, suivi des certifications bio 2018

Pour en savoir plus sur l'agriculture bio, contactez le réseau GAB-FRAB :

| | | |
|-----------------|---------------|----------------|
| Bretagne | > FRAB | 02 99 77 32 34 |
| Côtes d'Armor | > GAB d'Armor | 02 96 74 75 65 |
| Finistère | > GAB 29 | 02 98 25 80 33 |
| Ille-et-Vilaine | > Agrobio 35 | 02 99 77 09 46 |
| Morbihan | > GAB 56 | 02 97 66 32 62 |



L'observatoire complet de l'agriculture biologique bretonne, est disponible à la FRAB. La FRAB réalise également vos études sur la bio au niveau de votre territoire (commune, pays...).

Contact : observatoire@agrobio-bretagne.org

ILS SOUTIENNENT LA BIO EN BRETAGNE



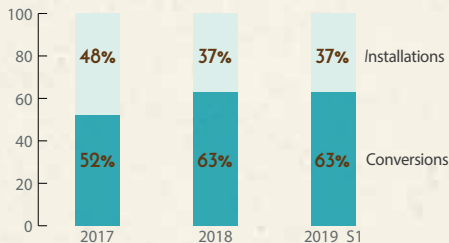
LES NOUVEAUX BIO AU 1^{ER} SEMESTRE 2019

L'Observatoire de la production biologique en Bretagne réalise depuis maintenant 5 ans une enquête auprès des nouveaux agriculteurs bio pour bien comprendre la dynamique de développement de la production bio. La liste des nouvelles certifications est obtenue via l'Agence bio auprès de laquelle les agriculteurs doivent se notifier lors de leur engagement en bio. Cette année, l'enquête a été réalisée auprès des agriculteurs engagés en bio au cours du 1^{er} semestre 2019. Pour ce 1^{er} semestre, 30 % des agriculteurs ont répondu (soit 70 agriculteurs sur 234). Nous présentons ici les profils des nouveaux bio depuis ce début d'année 2019 jusqu'à fin juin.

234 NOUVELLES FERMES BIO EN 6 MOIS

Dans la continuité des 4 dernières années, 2019 compte déjà 234 nouvelles fermes bio. Sur la même période - de janvier à juin compris -, c'est seulement 53 fermes de moins qu'en 2018, année particulièrement historique pour le développement de la bio.

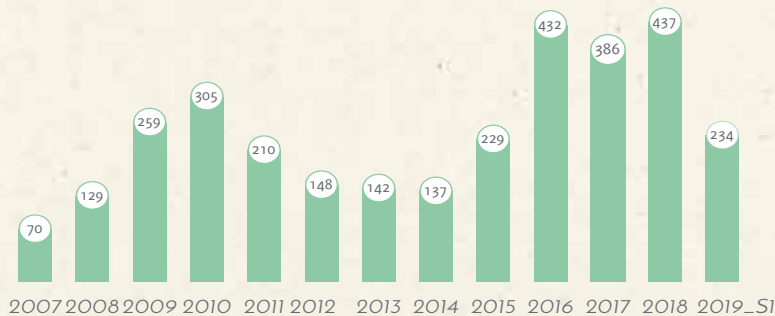
La dynamique des engagements en bio est toujours majoritairement portée par les conversions : elles représentent 63% des engagements de ce 1^{er} semestre 2019. L'engagement agricole pour la bio semble se poursuivre une année de plus !



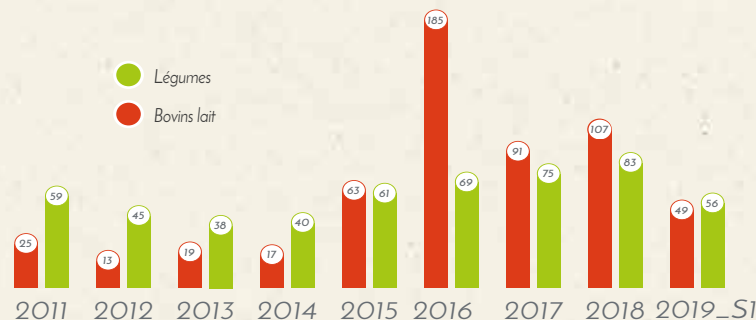
Pour la première année depuis la crise du lait de 2015, le maraîchage, largement prisé par les nouveaux installés, redevient la production majoritaire chez les nouveaux engagés en bio (27%), devant les bovins lait (24%) et les grandes cultures, qui connaissent une forte augmentation (18% des nouveaux engagés en 2019 contre 8% en 2018). Ces trois productions sont donc les moteurs de la dynamique d'engagements en bio en ce 1^{er} semestre 2019, suivies par les volailles et bovins viande (7 et 6%).

Comme l'année dernière, les Côtes d'Armor ont compté le plus de nouveaux bio avec 29% des nouvelles certifications (soit 68 exploitations). C'est également le seul département où les grandes cultures représentent la première production des nouveaux engagements (22%).

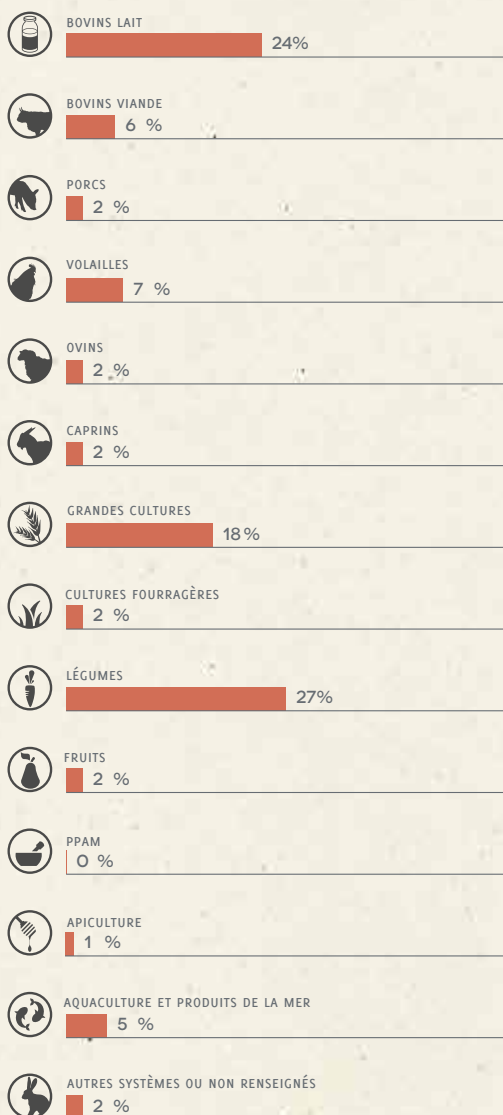
Évolution du nombre de fermes engagées en bio en Bretagne par année



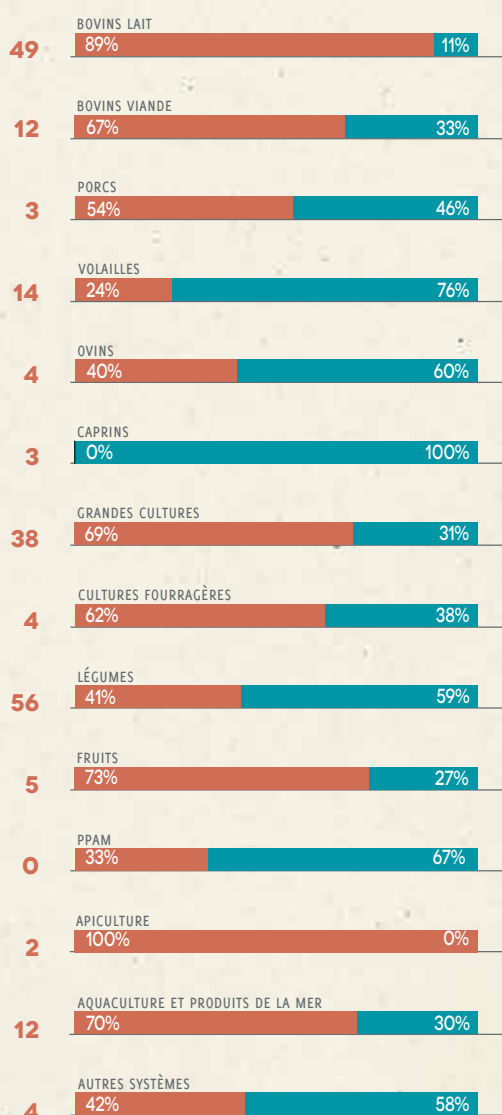
Évolution du nombre de nouvelles fermes bio par an en Bretagne en légumes et en bovins lait



Activité dominante des fermes engagées en bio au premier semestre 2019



Part des conversions et des installations selon la production



% DU NOMBRE DE NOUVELLES FERMES BIO

TOTAL 234

PART DE CONVERSIONS PART D'INSTALLATIONS

SAU [38,5 ha], UTH [2,2 ETP] et statuts juridiques

La SAU moyenne des fermes converties est de 62 ha, soit 24 ha de plus que la moyenne. Cette différence est liée à la prédominance des systèmes bovins : parmi les conversions, il y a 35% de bovins lait et 9% de bovins viande. Cela explique également la moyenne d'UTH à 3,1 ETP et la majorité de statuts juridiques impliquant plusieurs associés (57% de GAEC, EARL, SCEA et SARL).

La SAU moyenne des installés est de 18 ha. Cette « petite » superficie est liée à l'importance de la proportion d'installations en maraîchage diversifié (44% des installations). Le nombre d'UTH moyen est de 1,3 ETP, ce qui s'explique par le fait que l'embauche de salarié survient en général plusieurs années après l'installation. Ce sont également à 70% des exploitations individuelles, complétant le profil type des installés : en maraîchage, sur une faible superficie et avec peu d'UTH.

Âge [44 ans]

La moyenne d'âge des agriculteurs convertis est de 47 ans, comme en 2018, le plus jeune ayant 25 ans et le plus âgé 61 ans.

La pyramide des âges des nouveaux installés étant plus homogène que les années passées, la moyenne d'âge est un peu plus élevée en 2019 (39 ans). Le spectre des âges s'étend de 23 à 54 ans.

Commercialisation [CC : 53% ; CL : 68%] *

Si les circuits longs sont toujours majoritairement utilisés par les convertis (86%), ils font aussi de plus en plus de circuits courts (28% en 2018, 36% en 2019). L'importance des modes de commercialisation longs est inhérente à la forte proportion de bovins lait et de grandes cultures, qui sont des filières historiquement structurées en circuits longs.

Les circuits courts sont particulièrement utilisés par les nouveaux installés, qui sont 77% à les utiliser. 37% des installés seulement passent par des circuits longs. Cela est lié au fait que beaucoup d'installés choisissent le maraîchage, dont les débouchés sont très largement vers les circuits courts. Parmi les types de circuits courts les plus plébiscités, les trois premiers sont les marchés, les magasins de producteurs et la vente à la ferme.

* NB : un même producteur peut à la fois passer par des circuits courts et des circuits longs

Transformation

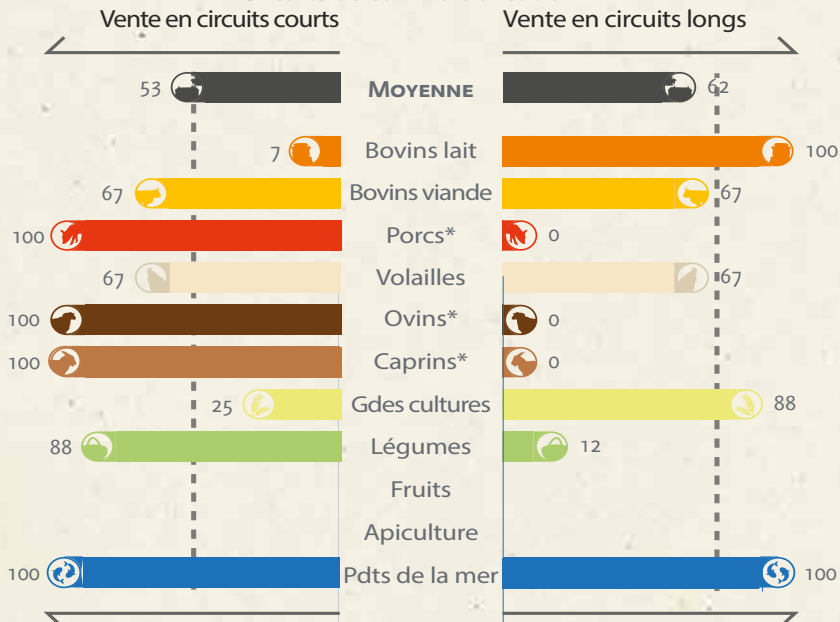
La transformation concerne exclusivement les nouveaux installés. Ceci peut s'expliquer par le fait que les productions portées sur la transformation, à savoir les chèvres, les brebis et les fruits et légumes, sont particulièrement bien représentées parmi les installations.

Aides reçues

Parmi les nouveaux convertis, 52% reçoivent un aide à la conversion bio (CAB) et 15% une MAEC liée à la conversion. Ces deux aides peuvent être cumulées dans certaines circonstances et sous certaines conditions, mais il est souvent plus avantageux de prendre soit l'une, soit l'autre.

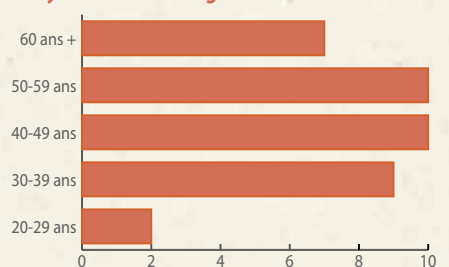
Parmi les exploitants installés ayant répondu, 52% ont touché la DJA à hauteur de 25 670€. La moyenne se trouve au-dessus du plafond, qui est de 24 000€, car les exploitations en GAEC ont la possibilité de percevoir une dotation par associé. Ceux qui ne l'ont pas obtenue ne voulaient pas, n'avaient pas les bons diplômes ou étaient trop âgées. Toujours parmi les installés, 29% ont touché une aide régionale, 28% un aide départementale et 27% une autre aide à l'installation.

Circuits de commercialisation

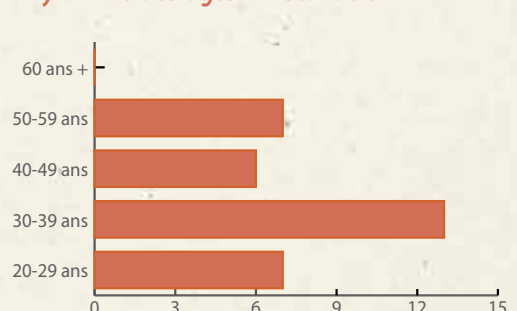


*Les données pour ces productions (ovins, porcs, caprins, apiculture, produits de la mer) sont basées sur des échantillons restreints (4 à 8 fermes).

Pyramide des âges - conversion



Pyramide des âges - installation



MIXITÉ ET CERTIFICATION DES TERRES

Si l'on additionne les fermes intégralement en bio (79%) et celles en conversion progressive (9%), on obtient un total de 88% de fermes dont les terres sont destinées à être intégralement engagées en bio. Cela signifie que les 12% restant sont des fermes mixtes (avec des ateliers bio et non bio sur la ferme). Par ailleurs, concernant les nouveaux engagés en bio, 25 % des surfaces engagées sur le 1er trimestre 2019 étaient directement certifiables en bio.

En 2017, les surfaces bretonnes en bio représentaient 7% de la SAU régionale, chiffre qui est en constante augmentation.

LES MOTIVATIONS DES NOUVEAUX EXPLOITANTS EN BIO

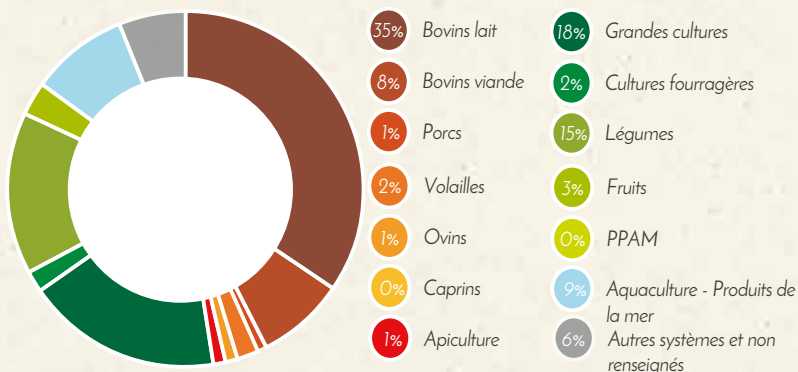
Pourquoi s'installer ? Les nouveaux installés justifient leur choix en citant trois raisons principales : la volonté d'améliorer leur qualité de vie, de vivre de sa passion et le besoin d'un métier manuel qui a du sens. Chez les plus de 40 ans, parmi les motivations à l'installation émergent également l'engagement politique et le désir d'être son propre chef. Au sujet du choix de leur production, les nouveaux installés dans leur globalité invoquent quasiment tous un attrait pour celle-ci, ainsi que, dans une moindre mesure, les faibles investissements ou la rémunération intéressante qu'elle implique. Pourquoi en bio ? « Par évidence », c'est la réponse de l'écrasante majorité des nouveaux installés, qui estiment que les principes de l'Agriculture Biologique correspondent à leurs convictions. Parmi ces principes, sont par exemple cités le respect de l'environnement, la production d'une alimentation de qualité ou la mise en place d'un système cohérent. Une partie d'entre eux précisent même que leurs pratiques sont en fait plus exigeantes que le Cahier des Charges Bio.

Pourquoi se convertir ? La première raison citée par les nouveaux convertis est liée aux débouchés (demande d'un client, besoin de débouchés supplémentaires, désir de se démarquer). Viennent ensuite des désaccords avec le système conventionnel actuel : les convertis refusent les traitements chimiques et signalent le manque de cohérence et d'autonomie des systèmes conventionnels. En fin de carrière, la conversion apparaît aussi comme un moyen de préparer l'arrêt de son activité et la transmission.

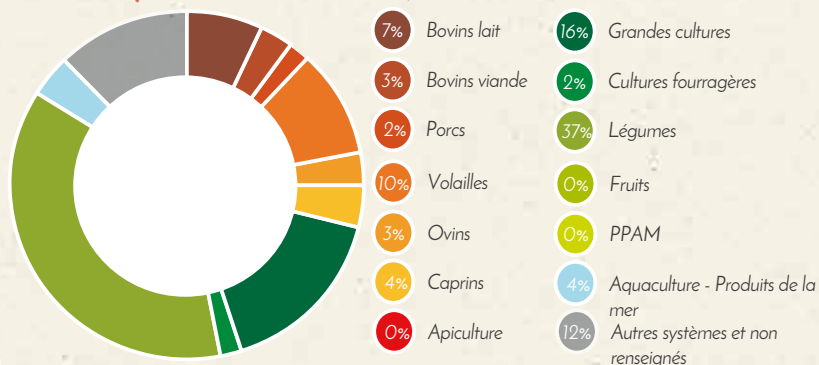
ACCOMPAGNEMENT

Cette année encore, une grande majorité des passages en bio ont été accompagnés. Les deux structures les plus sollicitées sont les GAB, puis les Chambres d'Agriculture, suivis par les Centres de gestion, le réseau CIVAM et les techniciens de coopératives.

Production des fermes converties en 2019



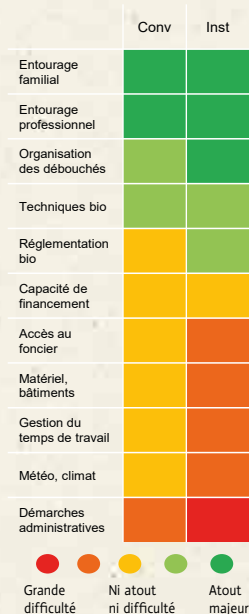
Production des fermes installées en 2019



Les retours sont pour la plupart positifs : la vision économique et technique, les conseils concrets de techniciens expérimentés, l'aide à la mise en place des projets et le partage d'expérience avec d'autres agriculteurs sont les points forts de l'accompagnement reçu. En revanche, de nombreux agriculteurs, convertis ou installés, dénoncent l'éparpillement des informations et le fait que les différentes structures rejettent souvent les unes sur les autres la responsabilité de prise de décisions sur des sujets précis. Plus rarement, l'accompagnement est également perçu comme trop cher, trop bref et peu pertinent.

ATOUTS ET DIFFICULTÉS

Les difficultés ou les atouts pour passer en bio diffèrent pour les convertis et les installés.



Les démarches administratives sont sources de difficultés pour les conversions et encore plus pour les installations, car il faut faire les démarches liées à l'installation en plus de celles du passage en bio.

De nombreux aspects sont vus comme des difficultés par les nouveaux installés seulement, à l'exemple de la gestion de la météo, du temps de travail, le matériel et l'accès au foncier. Cela s'explique par le fait que les nouveaux convertis ont souvent déjà l'équipement adéquat, ainsi que les terres.

Dans les deux cas, les techniques bio et l'entourage familial représentent des atouts, et l'entourage professionnel un atout majeur.

COÛT DE LA CERTIFICATION

Le coût moyen de la certification en 2018 pour l'ensemble des nouveaux bio est de l'ordre de 519€, toutes filières confondues. Les producteurs payent la certification à l'année et le coût, qui dépend de la SAU et des animaux présents sur l'exploitation, comprend un à trois contrôles par an. Le coût peut varier d'un peu moins de 200 € à un peu plus de 1000 € selon la dimension de l'exploitation et l'organisme certificateur.